Droit du travail

ECTS : 3

Volume horaire : 36

Description du contenu de l'enseignement :

Objectifs de l'enseignement :
Le cours aborde les notions clés du droit du travail, droit vivant et réversible qui pose les règles du jeu des rapports de travail. Au-delà de cet apprentissage des règles, l'enseignement aura pour objectif de familiariser les étudiants avec un raisonnement propre à cette discipline, à travers des exercices variés : rédaction d'un contrat de travail ou de règlement intérieur d'entreprise, résolution ou invention de cas pratique, lecture et commentaire d'arrêts.

Description de l'Enseignement :
Le cours porte essentiellement sur les relations individuelles de travail (naissance, exécution et rupture du contrat de travail). Les questions sont multiples et variées, par exemple : qu'est-ce qu'un contrat de travail ? Quels sont les pouvoirs d'un employeur ? Qu'est-ce que la discrimination ? Comment licencier ? Comment rompre un contrat sans licencier ? Comment faire évoluer un contrat ? Trois axes seront plus spécifiquement abordés :

-Axe 1 : le contrat de travail (recrutement, notion de contrat, diversité des contrats, essai)
-Axe 2 : l'exécution du contrat de travail (pouvoirs de l'employeur, libertés et droits fondamentaux des salariés, modification du contrat, clauses)
-Axe 3 : la rupture du contrat (licenciement et autres modes de rupture)

Méthodes de l'Enseignement :
Cours et études de cas, Cours en petit groupe

Compétence à acquérir :

Connaissances des notions fondamentales du droit du travail

Capacité d'argumentation et de raisonnement juridique (notamment à travers les procès fictifs)

Mode de contrôle des connaissances :

Contrôle continu à 100%.
Le semestre est organisé autour des procès fictifs. Il s'agit de placer des équipes de 2 ou 3 étudiants dans la situation d'avocats (demande/défense) ou de juges. A partir d'un dossier, composé d'un énoncé sur le déroulement des événements et de pièces à la disposition des étudiants, ceux-ci devront assumer le rôle soit des avocats en demande, avocats en défense ou juges.
La note finale est composée d'une note de devoir maison, de la note de procès fictif (rédaction de conclusions et audience), éventuellement complétées par une note de test. Les enseignants prennent en compte la participation dans la détermination de la moyenne finale.

Bibliographie, lectures recommandées :

Manuels de droit du travail, au choix de l'étudiant, par exemple :

E. Dockès, G. Auzero, D. Baugard, Droit du travail, Précis, Dalloz, dernière édition.
E. Peskine, C. Wolmark, Droit du travail, Dalloz, coll. Hypercours, dernière édition.

Les étudiants doivent maîtriser les bases de données juridiques mis à disposition par la bibliothèque de Dauphine (Dalloz, Lexinexis, Lexbase, Lamyline, etc.).

Il est fortement recommandé de se procurer la dernière édition de ces ouvrages. Le Code du travail n’est pas utile.